



Compte-rendu d'activités saison 2021/2022 :

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS SAISON 2021/2022

La commission, composée de 5 membres, s'est réunie à 35 reprises (contre 6 séances au cours de la saison 2020/2021 spéciale pour cause de Covid) dont

7 plénières

3 restreintes

25 électroniques

sur une période s'étendant du 13 septembre 2021 au 15 juin 2022.

Les réunions plénières au nombre de 7 sont indispensables à l'étude de dossiers représentant l'essence même des règlements à savoir les RESERVES d'AVANT et d'APRES MATCH portant notamment – au regard de l'article 167 des RG – sur la participation de joueurs lors des 5 dernières rencontres de championnat nécessitant des vérifications importantes.

Les réunions restreintes (3) ont été programmées pour l'étude de dossiers ne nécessitant pas un approfondissement spécifique. De même, pour statuer sur des cas très ordinaires (terrains impraticables, forfaits simples, etc...), par souci de souplesse et d'économie, la commission a privilégié les réunions électroniques au nombre de 25.

L'activité s'est considérablement accrue cette saison avec l'examen de 158 dossiers soit une centaine de plus que la saison dernière et une dizaine de plus que lors de la saison 2020/2021.

Quelques postes sont en augmentation par comparaison avec les saisons précédentes :

- les **réserves** d'avant (**18**) et d'après match (**10**) connaissent une très nette progression notamment en fin de saison au regard de l'article 167 comme précisé ci-dessus
- les **matches arrêtés** pour nombre de joueurs insuffisants ou les équipes absentes au coup d'envoi sans prévenir (**9**)
- les **terrains impraticables** (**45**) notamment durant novembre, décembre, février et avril (5) mais les conditions climatiques ne sont pas toujours adaptées à la pratique de notre sport dans notre région et les programmations pas toujours aisées
- les **forfaits simples déclarés par les clubs** (**54**) avec arrêté municipal réglementaires. A noter que 4 matches ont été reportés en novembre pour cause de Covid

- **FMI** : à ce jour, on note **62 échecs relatifs à la FMI** soit transmission hors délais (amende = 10 €), non transmission FMI (amende = 20 €), non envoi fiche constat échec (amende :15 €), absence code (amende 25 €). Soit une somme d'environ **900 €** qui serait bien mieux dans la poche des clubs !

Les **forfaits généraux** demeurent stables : chez les jeunes 1 en U18, 3 en U15 et 1 en U11. En seniors, on note un total de 7, principalement en D3 et D4 mais également un en D1 suite à trois forfaits simples.

Au niveau comptable, l'ensemble des pénalisations appliquées au regard du règlement financier du district atteint la somme de 11 330 €.

Les membres de la commission Statuts et Règlements remercient vivement Nathalie et Raphaël pour la préparation des dossiers, encouragent les responsables de club à plus de vigilance en vue de faire des économies et permettre aux membres de la CSR d'abandonner la lecture des RG.

La Présidente de la commission Statuts et Règlements,

Claire DELPIERRE